



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 mars 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

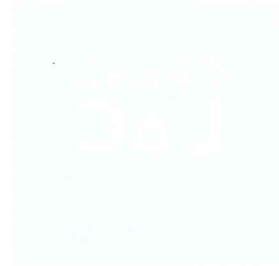
1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Départ après la délibération n°28
2	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
9	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
10	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	T	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET-DU-LAC	T	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET-DU-LAC	T	SIMONIAN Edouard	
14	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Arrivé après la délibération n°31 - Pouvoir de Louis ALLARD
15	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
16	MOTZ	T	CLERC Daniel	
17	MOUXY	T	PERSON Armelle	
18	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
19	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	Arrivé après la délibération n°26
20	SAINT-OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
21	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENCHNEIDER Gérard	
22	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
23	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Olivier ROGNARD
24	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
25	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert	
26	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

22 communes présentes

Absents excusés :

GRESY-SUR-AIX

MAITRE Florian



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 février 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 16 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 2 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 29 Année : 2026
Exécutoire le : 06 MARS 2026
Publiée / Notifiée le : 06 MARS 2026
Visée le : 05 MARS 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°25040 : Entretien courant et balisage des sentiers pédestres et VTT – Lot 1 : entretien courant et balisage des sentiers pédestres et VTT / Lot 2 : contrôle et entretien mains courantes et via ferrata - Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac assure la gestion d'un réseau de 564 kms de sentiers pédestres et VTT sur le territoire.

Cette gestion consiste en l'entretien de la végétation et de l'assise des sentiers pour une pratique de randonnée et/ou VTT et de l'ensemble de la signalétique directionnelle associée (lot 1).

Des équipements spécifiques font également l'objet d'une gestion de maintenance et de vérification de sécurité à savoir la via ferrata du Roc de Cornillon, les mains courantes ou lignes de vie et les passerelles en encorbellement des Gorges du Sierroz (lot 2).

La procédure a été lancée sous la forme d'un appel d'offre ouvert. Il s'agit d'un accord cadre à bon de commande dont la durée initiale est fixée à 1 an reconductible 3 fois.

Les estimations étaient établies à :

Lot n°	Estimation DAD annuelle (€ HT)	Nombre d'offres reçues
1/ entretien courant et balisage des sentiers pédestres et VTT	150 000€	3
2/ contrôle et entretien mains courantes, via ferrata	11 100€	2

La limite de réception des offres a été fixée au lundi 12 janvier 2026.

Au vu des critères d'attribution (50% prix - 40% valeur technique – 10% performance environnementale), la commission d'Appel d'Offres réunie le 3 février 2026 propose de retenir les offres ci-après :

Lot n°	Entreprise	Montant DAD (€ HT)	Maximum annuel
1/ entretien courant et balisage des sentiers pédestres et VTT	GAEL RAPIN	107 070,50€	180 000€ HT
2/ contrôle et entretien mains courantes, via ferrata	SARL VIA MONTA	10 259,00€	15 000€ HT

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service commande publique.

Les crédits Grand Lac sont ouverts sur le budget 2026 : Tourisme - 320.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés ci-dessus énoncés avec les entreprises indiquées.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 24
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 mars 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

A black ink signature of Julie Novelli.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 29 : Marché n.25040 : Entretien courant et balisage des sentiers pédestres et VTT - Lot 1 : entretien courant et balisage des sentiers pédestres et VTT / Lot 2 : contrôle et entretien mains courantes et via ferrata - Attribution

Date de transmission de l'acte : 05/03/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 05/03/2026

Numéro de l'acte : d5790 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260303-d5790-DE

Date de décision : 03/03/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)